

Séance du mardi 24 janvier 2023

Délibération n° 2023-06

Nombre de membres :

En exercice : 19
Présents : 14
Pouvoirs : 3
Votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2023

Date d'affichage électronique de la convocation : 19 janvier 2023

Secrétaire de Séance : Bertrand GAULÉ

Présents : Jean-Marc THIMONIER – Pascal DIDELET – Bertrand GAULÉ
– Laurence PAGNON - Franck BAULAN – Nathalie ROUGEMONT -
Emmanuel VINCENT– Serge FERRANDEZ - Yoann TRICAULT – Magalie
NEVEU – Vincent BRUN – Caroline VITAL–Thomas RIGAUD – Julie
SABY

Absent(s) représenté(s) :

Odile BELIER COLLONGE a donné pouvoir à Laurence PAGNON –
Elisabeth SAGE a donné pouvoir à Bertrand GAULÉ – Marylène
CELLIER a donné pouvoir à Jean-Marc THIMOMNIER

Absents : OHANESSIAN David - Charlotte PIERRAT

Objet : FONCIER – Autorisation donnée au Maire de signer les actes pour l'acquisition de parcelle B 629 (ancienne C 97) et classement dans le domaine public de la commune.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la réalisation du rond-Point du Quincieux et la nécessité d'acquérir la parcelle B 629, issue de la division de la parcelle C 97, afin de permettre l'implantation de l'ouvrage sur la voirie dans le respect de la réglementation routière et de la sécurisation des déplacements routiers et piétons.

Il rappelle que cette acquisition après négociation avec les propriétaires se fera à l'euro symbolique, les frais d'actes étant à la charge de l'acheteur.

Les travaux concernant l'ouvrage ainsi que ceux visés dans la convention (remise en état des murs et clôtures de la propriété) approuvée par le conseil municipal lors de sa séance du 7 juin 2022 sont désormais achevés et il convient de formaliser la vente de ladite parcelle.

Enfin, cette parcelle faisant désormais partie intégrante de la chaussée, elle sera classée dans le domaine public de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

Votants : 17 – suffrages exprimés : 17 – Abstention : 0- Pour : 17– Contre : 0

- **Autorise** l'acquisition de la parcelle B 629
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les actes et les documents afférents pour la formalisation de l'acquisition
- **Classe** la parcelle B 629 dans le domaine public de la commune
- **Dit** que les crédits seront inscrits au BP 2023

Le Maire
Jean-Marc THIMONIER



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture*